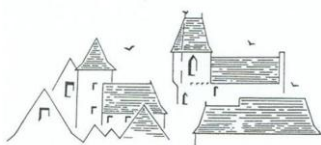


MAIRIE de AUDRIX

24260



GOUFFRE DE PROUMEYSSAC
VALLÉE VÈZÈRE
PÉRIGORD NOIR

Tel : 05.53.07.23.77
Mairie-audrix@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze septembre,
Les membres composant le Conseil Municipal de la commune d'Audrix se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du cinq septembre deux mil vingt deux, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

Étaient présents : Claude THUILLIER, Claire BETGE, Michèle CIBERT, Patricia KACI, Alain INGRASSIA, Catherine LECH, Claude LECLERC, Jean-Claude LEURS

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Michel BEAUMONT, Gilles EYNARD, Rachel VANHOVE

Secrétaire de séance: Madame Michèle CIBERT est élue secrétaire de séance

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022

Délibération N°51-2022

Avant de procéder à l'analyse des points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations doivent être apportées au compte rendu du 30 juin 2022

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants valide le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2022

Participation transports scolaires de St Cyprien

Délibération N°52-2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière par les transports scolaires de St Cyprien pour 3 enfants domiciliés à Audrix.

Amené à se prononcer, et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte de participer financièrement aux transports scolaires de St Cyprien selon le tarif appliqué, et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Renouvellement contrat aidé

Délibération N° 53-2022

Monsieur le maire rappelle que la commune a signé avec Madame Carole LE SAUX un contrat à durée déterminée de 1 an du 22 novembre 2021 au 21 novembre 2022 en Parcours Emploi Compétence.

Monsieur le Maire propose de demander de renouveler son contrat dans les conditions proposées par Pôle Emploi

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de demander le renouvellement du contrat de Madame Carole LE SAUX dans les conditions proposées par Pôle Emploi, et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires pour ce renouvellement

Marché d'appel d'offres 6 logements et salle d'activités

Entreprise LACOSTE – Avenant

Délibération N°54-2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'avec l'avancement des travaux, des modifications du lot n° 7 sont prévues et qu'un 2^{ème} avenant avec l'entreprise LACOSTE est justifié pour :

- la fourniture et la pose d'un volet roulant supplémentaire sur le groupe de maisons n°3
- l'augmentation imprévisible du prix d'achat des portes de garages basculantes

En conséquence, le montant du marché est modifié dans les conditions suivantes :

-Plus-value : 3 932,00 € HT soit 4 718 ,40 € TTC

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants approuve l'avenant n°2 pour le lot n°7 conclu avec l'entreprise LACOSTE dans le cadre du marché de construction des 6 logements et de la salle d'activités pour un montant total de 3 932,00 € HT soit 4 718,40 € TTC, et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cette décision

.

Construction 6 logements et salle activité – Lotissement les Brousses

Desserte électricité

Délibération N°55-2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la construction de 6 logements et d'une salle d'activités, une demande de desserte d'électricité a été demandée au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne (SDE24).

Par courrier en date du 18 août 2022, le SDE informait que le montant à la charge de la collectivité, correspondant à la desserte interne de l'équipement réfacté à 40% est estimé à 4 151,70 € HT

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte le montant de participation estimée à 4 151,70 € HT pour la desserte interne du lotissement les Brousses et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires pour faire appliquer cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement Les Brousses

- Compteurs électriques : il faut attendre que les travaux soient terminés pour le passage obligatoire du consuel.
- L'équilibre financier sera réalisé en fin de chantier (+ et – values)
- Le délai des travaux étant dépassé, un avenant de prolongation de durée sera signé
- Une visite de construction pour l'ensemble des membres du conseil municipal pourrait être organisée un samedi matin
- Location des logements :

Les candidatures sont centralisées à la mairie.

Ces logements sont à attribuer à des personnes âgées, autonomes et ayant des ressources suffisantes.

Montant des loyers entre 600 et 700€.

Patricia KACI demande comment ces montants ont été définis ?

Monsieur Le Maire informe qu'un financement est possible pour recruter un animateur.

Patricia KACI et Catherine LECH émettent quelques réserves sur la nécessité de ce recrutement, et qu'il serait peut être judicieux de savoir ce qui intéresse les gens par l'intermédiaire d'un questionnaire.

Michèle CIBERT informe qu'un questionnaire a été distribué par l'intermédiaire du journal et un seul retour.

Monsieur Le Maire précise que les animations seront ouvertes à tous les Audrixiens, il pense à Catherine BRUNON pour l'animation maintenant qu'elle est à la retraite, par ailleurs la commune du Coux qui envisage un projet similaire pourrait s'associer à l'embauche de l'animateur

- Journal

Monsieur Le Maire souhaite moderniser le journal actuel, avec une nouvelle conception, plus professionnelle, plus attractive.

Il contactera de jeunes professionnels habitant la commune. (prestation évaluée à + ou – 500 €)

- Tablées nocturnes

Réunion de bilan le 16 septembre.

L'Auberge Médiévale et la famille de St Chamas se sont plaints à divers reprises des nuisances nocturnes survenues après la clôture de celles-ci, réflexion à mener à ce sujet.

- Toiture Location M et Mme Beyney – Le bourg

Intervention prévue entre le 15/10 et 15/11

Prévoir acompte sur facture

- Location le Coteau – Mme Ferrandon

Départ locataire 30/09

Patricia Kaci interroge sur la qualité de l'isolation

L'entreprise intervenant pour la toiture Beyney pourrait l'évaluer

- Location le Bourg – M et Mme Aouiset

Départ locataire 31/10

Travaux à prévoir

- Voirie

Certaines routes communales sont à refaire

Faire à prévoir

Catherine LECH et Patricia KACI quittent la séance.

-Subvention l'Arche d'Abraham

Claire BETGE demande si la subvention a été versée à l'Arche d'Abraham.

Il est répondu que lors du vote des subventions, son versement était subordonné à la présentation d'une facture. La facture n'ayant pas été présentée la subvention n'a pas été versée.

Claire BETGE fait remarquer que l'équité voudrait que toutes les associations soient traitées de la même manière

Monsieur Le Maire décide alors le versement de cette subvention sans présentation de la facture.

L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

La secrétaire de séance
Michèle CIBERT

Le Maire,
Claude THUILLIER